

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement

Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : 08/NL 659/14

Nos réf. : 2014 - 001332

Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE
emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 90

Montpellier, le

22 DEC. 2014

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Hérault

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer de l'Hérault
SAT Est et Nord – Aménagement et planification
Bâtiment Ozone
181 Place Ernest Granier - CS 60556
34064 MONTPELLIER CEDEX 02

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**Dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté –
Parc Régional d'Activités Economiques (PRAE) Via Domitia Nord Lien
sur la commune de Vendargues (34), déposé par le Syndicat Mixte du PRAE Via Domitia**

Par courrier reçu le **21/10/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de réalisation du PRAE Via Domitia Nord Lien sur la commune de Vendargues, déposé par le Syndicat Mixte du PRAE Via Domitia.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Le Chef du Service Aménagement
pour le Préfet et par délégation,

Jean-Emmanuel BOUCHUT